

L'AMO invite un compositeur de renom à son festival 2012.



Automne Musical d'Ollon

Si **Michel Hostettler** est actuellement citoyen d'Aigle, il est né à Avenches le 24 avril 1940. Cet alerte septuagénaire regorge d'idées et de projets puisque l'une de ses dernières œuvres datant de 2010 vient d'être créée par Le Duo Arpane - Julie Sicre et Jeanne Gollut- associé à l'Orchestre Da Chiesa le 13 mai 2012 à Villeneuve. Il s'agit de *Trois Estampes* pour flûte de Pan, harpe et orchestre à cordes. Et puis actuellement une œuvre théâtrale, un conte tout en musique dont la création est au calendrier 2012 du Théâtre de Vevey: *Le Rossignol et l'Empereur*, sur un texte de Claire Heuweekemeijer. C'est un spectacle musical pour soli, chœur d'enfants et ensemble instrumental.

Un cycle complet

Michel Hostettler tient son goût pour les cordes de son enfance: il commence à jouer du violon à l'âge de 9 ans. Après l'école normale de Lausanne où il travaille cet instrument avec Georges Desarzens, il a son brevet d'enseignement en poche. Quelques années à Goumoens-la-Ville et le voici à Montreux où il enseigne au Collège

dont il dirige le *Petit Chœur*. C'est alors que, muni d'un brevet de maître de musique en 1968, Michel Hostettler parfait ensuite sa formation musicale au Conservatoire de Genève dans la classe de Bernard Reichel pour la composition et pour l'orchestration avec André-François Marescotti. Promu au Gymnase et à l'École normale de Burier, il a bouclé le cycle des pédagogues: le voilà formateur de maîtres...

Réminiscences de la Grande Fête des Vignerons de 1999

Familier du public des concerts de Vevey et au-delà, Michel Hostettler est une personnalité locale reconnue loin à la ronde. Il est en effet lauréat du Grand Prix de Musique décerné par la Fondation vaudoise pour la création artistique. Avec Jost Meier et Jean-François Bovard, Michel Hostettler est, on s'en souvient, l'un des compositeurs de la Fête des Vignerons 1999.

Consécration

A son catalogue figurent de nombreuses œuvres profanes et sacrées. Infatigable créateur de musiques pour diverses formations vocales, il écrit ses premières musiques de scène: *Le Mystère d'Abraham* de Fernand Chavannes, avec chœur et ensemble instrumental (1965), puis *Force de loi* d'Henri Debluë (1966). En 1978, il signe la partition *Le Théâtre du Monde* de

Calderón, dont la mise en scène est dirigée par sa sœur, Françoise Hostettler. Suivent les cantates *Surge, illuminare, et Beati*. En collaboration avec Henri Debluë, il est l'auteur d'une légende musicale en forme d'opéra, *Lo Scex que plliau*, créée à Montreux en 1982 dans une mise en scène de François Rochaix. En 1983, il signe la musique du film *L'Allègement* de Marcel Schüpbach. Enfin la partition de *Bamboche* de Gilbert Musy, spectacle réalisé par Elena Vuille-Mondada. Il met également en musique *Patiences* de François Debluë (1996).

Toujours en quête de fantaisie

Cette dernière décade, depuis 2000, le voit se pencher sur le répertoire pour clarinette, pour diverses formations de cordes, notamment pour la harpe. Le chant choral trouve toujours une place de choix dans ses compositions. Son goût pour la diversité de l'instrumentation porte son intérêt vers le cor, marimba, la flûte de Pan...

Son œuvre comprend aussi des pages pour orchestre, dont la *Petite suite*, créée à Bruxelles en 1985 par l'Orchestre des Collèges Lausannois, *Sphères*, œuvre pour cordes créée par le Berner Kammerorchester, reprise en juin 1991 par l'Orchestre de Chambre de Lausanne sous la direction Jésus Lopez-Cobos, et *Diptyque* pour violon et orchestre, œuvre de commande de la RTSR, créée à Sion en août 1991 dans le cadre du Festival Tibor Varga.

Son *quatuor* à cordes, une commande de Pro Helvetia, est dédié au Quatuor Sine Nomine qui l'exécute en première mondiale à Saint-Petersbourg en juin 1993. C'est cette œuvre-ci que Le Quatuor Dohnanyi remet sur le lutrin de l'Automne Musical d'Ollon en novembre prochain pour le plus grand plaisir des organisateurs de cette manifestation.

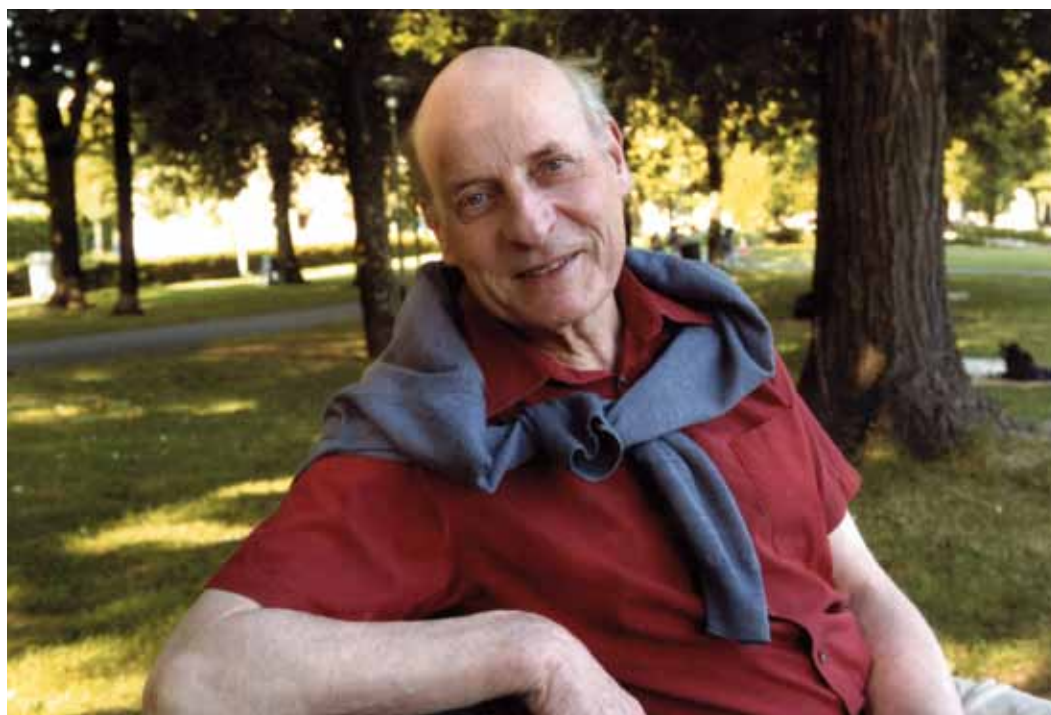


Photo de Philippe Maeder